

Délibération n°CDPENAF-42-2018-016-05.

Séance du 16 janvier 2018.

**Demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée
dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de la commune
de SAINT-GERMAIN-LAVAL.**

**LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES
ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE LA LOIRE**

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.112-1-1 et D.112-1-11 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R*133-1 à R*133-15 ;
- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.142-4 et L.142-5 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°DT-15-980 du 11 août 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Loire ;
- VU** la saisine de la commission pour avis au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme sur les demandes de dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-GERMAIN-LAVAL ;
- VU** le rapport de présentation établi par le directeur départemental des territoires de la Loire à l'attention des membres de la CDPENAF de la Loire ;

CONSIDERANT que l'extension Sud de la zone UF située à l'Est du bourg consomme des espaces agricoles actuellement exploités alors que la zone UF s'étend déjà vers l'Est au PLU actuel sur des espaces agricoles également exploités ;

CONSIDERANT que l'ouverture de nouvelles surfaces à l'urbanisation sans justification d'un besoin pour usage économique supplémentaire conduit à une consommation excessive de l'espace.

AU TITRE DE L'ART. L.142-5 DU CODE DE L'URBANISME (URBANISATION LIMITÉE EN L'ABSENCE DE SCOT) :

émet un avis favorable à la demande de dérogation pour l'extension de la zone d'activité de Pralong au Sud par l'ouverture à l'urbanisation de 2404 m² **sous réserve majeure** du reclassement en zone agricole A de la partie Est non aménagée de la zone UF en compensation de l'extension de la zone UF au Sud.

Pour le Directeur
Le Directeur Adjoint



BRUNO DEFRENCE